



Renseignements pour remplir le formulaire de demande d'évaluation des titres de compétence en droit

1: DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ÉVALUATION DES TITRES DE COMPÉTENCE

Vous pouvez présenter une demande d'évaluation des titres de compétence en droit à n'importe quel moment durant l'année. Toutefois, une demande ne pourra être évaluée avant que tous les documents requis soient reçus, incluant les relevés de notes officiels qui doivent être envoyés directement au bureau du Comité national sur les équivalences des diplômes de droit. Veuillez ainsi tenir compte qu'à partir de la date où tous les documents requis sont reçus, il faudra peut-être prévoir jusqu'à trois mois avant que l'évaluation soit terminée et qu'une lettre de recommandation soit envoyée.

2: DEMANDEURS HABITANT À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Aucune exigence de citoyenneté ou de résidence n'est imposée à ceux qui désirent présenter une demande d'évaluation de leurs titres de compétence en droit. Une personne peut donc présenter une demande d'évaluation avant d'immigrer au Canada.

3: DOCUMENT REQUIS

Lorsque vous présentez vos certificats d'études et vos licences, vous devez envoyer les documents suivants ou prendre les dispositions nécessaires pour que ces documents soient envoyés par l'autorité de délivrance (reportez-vous à la liste de contrôle).

- Le dossier scolaire indiquant les cours suivis ou les matières étudiées, les notes obtenues et le nombre d'heures d'étude ou de crédits pour chaque cours (soit un relevé de notes, un bulletin, un rapport d'examen, un extrait, un dossier d'étudiant, un index ou autre selon le pays où il a été délivré).
- Le certificat d'inscription au barreau/conseil, le certificat d'admission au barreau/conseil, le permis d'exercice du droit ou autre document comparable qui peut porter un nom différent selon le pays ou l'État où il a été délivré.
- Le relevé de notes des cours achevés pour l'admission au barreau, au conseil, à l'ordre professionnel de juristes ou autre organisme comparable qui peut porter un nom différent selon le pays où le document a été délivré.
- Une lettre confirmant que vous êtes membre en règle du barreau, du conseil, de l'ordre professionnel de juristes ou de tout organisme comparable qui peut porter un nom différent selon le pays d'où provient cette lettre.

4: DOCUMENTS ORIGINAUX, DOCUMENTS OFFICIELS ET COPIES

Le tableau ci-dessous vous aidera à comprendre les différences entre les types de documents qui doivent accompagner votre demande.

CATÉGORIE DE DOCUMENT	CARACTÉRISTIQUES
Document original	<ul style="list-style-type: none">• Le document est envoyé par le demandeur.• Le document porte les signatures et les sceaux requis.• Le document n'est PAS une photocopie, notariée ou certifiée conforme.
Document officiel	<ul style="list-style-type: none">• Le document est posté par l'établissement directement à la Fédération.• Le document n'a jamais été entre les mains du demandeur, d'un de ses amis, d'un membre de sa famille ou de toute autre personne.• Le document porte les signatures, les sceaux et le cachet de la poste qui sont requis.
Copie	<ul style="list-style-type: none">• Les photocopies habituelles, notariées ou certifiées conformes.

5: EXIGENCES DE DOCUMENTS TRADUITS

Si un ou plusieurs de vos documents ne sont pas rédigés en français ou en anglais, ils doivent être accompagnés d'une traduction mot à mot complète en anglais. Si vous présentez vos documents de l'extérieur du Canada et ne pouvez les faire traduire par un traducteur canadien agréé, vous pouvez fournir une traduction faite par un traducteur officiel dans votre pays d'origine. **REMARQUE : Les documents originaux dans la langue d'origine doivent aussi être envoyés afin que le document traduit puisse être comparé à l'original.**

6: TEST D'ANGLAIS COMME LANGUE ÉTRANGÈRE (TOEFL)

Le TOEFL n'est pas une exigence préalable à l'évaluation des titres de compétence en droit. Veuillez noter que les examens du CNE se composent de questions à développement et demandent ainsi une maîtrise de la langue anglaise.



Liste de contrôle

(Veuillez signer cette liste de contrôle et l'envoyer avec votre demande.)

JE JOINS LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- les relevés de notes originaux de mes études universitaires préjuridiques (Veuillez inclure des photocopies si vous aimeriez que les originaux vous soient retournés.)
- un curriculum vitae détaillé qui donne tous les renseignements sur mon expérience de travail en droit et mon expérience professionnelle
- un formulaire de demande signé et daté
- une liste de contrôle signée
- \$525.00 CDN par chèque certifié tiré d'un compte de banque canadien, un mandat bancaire ou postal fait à l'ordre de la FÉDÉRATION DES ORDRES PROFESSIONNELS DE JURISTES DU CANADA

J'AI PRIS LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES AFIN QUE LES DOCUMENTS SUIVANTS SOIENT ENVOYÉS DIRECTEMENT À LA FÉDÉRATION DES ORDRES PROFESSIONNELS DE JURISTES DU CANADA :

- relevés de notes officiels de toutes mes études en droit (Reportez-vous aux renseignements dans les sections 3 et 4 à la page 1.)
- certificat officiel du barreau, d'inscription ou d'admission et lettre ou certificat d'habilité à exercer du pays/territoire où je suis habilité à exercer le droit (Reportez-vous aux renseignements dans les sections 3 et 4 à la page 1.)
- relevés de notes officiels de tous les cours et examens requis pour être admis au barreau/conseil (Reportez-vous aux renseignements dans les sections 3 et 4 à la page 1.)

Signature du demandeur

Date : (jj/mm/aaaa)